

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2009

---

**OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n<sup>o</sup> 1860)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 1425 à 1433

présentés par  
Mme Fourneyron, M. Jean-Michel Clément et M. Bapt

-----  
**ARTICLE 52**

Supprimer l'alinéa 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette disposition vise à permettre aux sociétés sportives de négocier au cas par cas et de manière directe avec les opérateurs de paris les modalités d'exploitation de leurs marques, de leurs bases de données et de leur image.

Il s'agit là d'une véritable rupture avec la gestion collective qui a toujours fait la force du sport français, dont le modèle est fondé sur un lien fort de solidarité entre le club et l'association, le sport amateur, professionnel et de haut niveau, qu'il s'agisse d'une solidarité intra ou inter disciplines.

Ce dispositif constitue une porte d'entrée à la valorisation principalement – voire exclusivement – commerciale du sport qui est contraire aux valeurs du mouvement sportif français depuis toujours.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 27 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n<sup>o</sup> 1425 de Mme Fourneyron, MM. Jean-Michel Clément et Bapt  
Adt n<sup>o</sup> 1426 de MM. Gorce, Dussopt et Duron  
Adt n<sup>o</sup> 1427 de Mme Filippetti, MM. Roy et Le Roux  
Adt n<sup>o</sup> 1428 de Mme Delaunay, M. Nayrou et Mme Mazetier  
Adt n<sup>o</sup> 1429 de M. Gaubert, Mme Lemorton et M. Brottes  
Adt n<sup>o</sup> 1430 de MM. Juanico, Villaumé et Rogemont  
Adt n<sup>o</sup> 1431 de MM. Hutin, Blisko et Jean-Marie Le Guen  
Adt n<sup>o</sup> 1432 de MM. Pupponi, Le Bouillonnet et Likuvalu  
Adt n<sup>o</sup> 1433 de MM. Mallot, Ayrault et Mme Hoffman-Rispal